Académie de Créteil

Meaux, le 17 mai 2018

Le proviseur,

Aux

Elèves et représentants légaux

Le livret scolaire du lycée (LSL)

Vous aurez accès au LSL en recourant à l'application TELESERVICES pour laquelle nous vous avons transmis les codes.

Pour vous accompagner dans l'appréhension de ce document nous mettons à votre service : via viescolaire.fr et le site du lycée.

- Le document « FAQ Elèves et représentants légaux »
- Le document « demande de modifications des informations du LSL et/ou de non transmission du LSL au jury du baccalauréat » (retour au secrétariat du lycée au plus tard le 16 juin).

Du 10 au 15 juin : mise à disposition du LSL complété

Du 6 au 13 juillet : pour les élèves reçus ou ajournés à l'issue du 1er groupe d'épreuves : le LSL sera téléchargeable (format pdf.)

Du 12 au 13 juillet : pour les élèves reçus ou ajournés à l'issue du 2nd groupe d'épreuves, : le LSL sera téléchargeable (format pdf.)

Le Proviseur
Gilles SAVRE

Lycée Henri Moissan 20 cours de Verdun 77100 MEAUX tél 01 60 09 77 70-fax 01 60 09 77 75